

Yves BIRNBAUM  
306, allée du dragon  
91000 EVRY  
01 60 77 60 85 / 06 3702 56 14  
[yves.birnbaum@gmail.com](mailto:yves.birnbaum@gmail.com)

Evry, le 12 mars 2012

Monsieur COPE J. F.  
Député-Maire  
MAIRIE DE MEAUX  
77100 MEAUX

Monsieur le Député,

Je me permets de solliciter votre bienveillance au nom de l'Association de lutte contre la **MA**culopathie **My**opique (**AMAM**) afin de soulever à l'Assemblée Nationale, la question du non-remboursement par la Sécurité Sociale, du LUCENTIS (Principes actifs : Ranibizumab), sous forme d'injection intravitréenne dans le traitement des néo vaisseaux du " Myope fort ".

Notre Association a été créée tout récemment, le 13 décembre 2011, par un certain nombre de patients, laquelle compte parmi ses membres mon épouse atteinte de cette pathologie et moi-même mais en tant que Trésorier.

Son siège social est situé au sein de l'Hôpital Intercommunal de Créteil (C.H.I.C) 40, avenue de Verdun 94000 CRETEIL.

Cette Association de patients a notamment pour but d'informer les "Myopes forts" sur les complications rétinienne inhérentes à leur myopie et d'aider la recherche à lutter contre les risques de cécité liés aux complications de la myopie forte.

Ceci représente un problème de santé publique puisque cette maladie touche entre 1 et 5% de la population souffrant de myopie forte.

La première cause de cécité liée à la myopie forte est l'apparition de néo vaisseaux dans la rétine. Il existe donc un produit actif, susnommé LUCENTIS, dans le traitement des néo vaisseaux du "Myope fort", dont plus de dix publications scientifiques font actuellement mention. La molécule utilisée a obtenu l'Autorisation de la Mise sur le Marché dans une pathologie rétinienne, la **D**égénérescence **M**aculaire **L**iée à l'**A**ge (**DMLA**).

Les différentes publications portant sur le traitement des néo vaisseaux du "Myope fort " par LUCENTIS confirment les bons résultats et l'innocuité pour les patients dans cette indication (Cf. article de LALLOUM F. et col.RETINA 2009).

Les patients "Myope fort " sont actuellement obligés de payer ce traitement non remboursé, qui coûte plus 1 000€ par injection, alors qu'il a démontré son efficacité. Pour ces raisons et compte tenu de l'importance de l'enjeu, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous engager à soulever cette question lors d'une séance de l'Assemblée Nationale.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous voudrez bien réserver à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Yves BIRNBAUM  
Trésorier Association AMAM